

# AVIS DE L'OCRCVM

**Avis sur les règles**  
**Avis technique**  
RUIM

*Destinataires à l'interne :*  
Affaires juridiques et conformité  
Négociation

*Personne-ressource :*  
Sanka Kasturiarachchi  
Avocat aux politiques,  
Politique de réglementation des marchés  
Téléphone : 416 646-7266  
Courriel : [skasturiarachchi@iiroc.ca](mailto:skasturiarachchi@iiroc.ca)

**18-0196**  
**Le 26 octobre 2018**

## **Publication du relevé consolidé des positions à découvert**

### **Récapitulatif**

À compter du 30 novembre 2018, l'OCRCVM publiera sur son site Internet le relevé consolidé des positions à découvert (**RCPD**). Ce relevé présentera l'ensemble des positions à découvert détenues sur tous les titres inscrits et titres cotés, et sera établi aux dates suivantes :

- le 15<sup>e</sup> jour du mois;
- le dernier jour du mois.

L'information sera fondée sur les données que les courtiers membres participants et les personnes ayant droit d'accès concernées fourniront à l'OCRCVM.

### **Contenu et présentation du RCPD**

Le RCPD indiquera le nom du titre, le symbole, la bourse, le nombre global d'actions vendues à découvert et la variation nette du nombre d'actions vendues à découvert par rapport au relevé antérieur pour chaque titre inscrit et titre coté.



Voici un exemple du contenu et de la présentation du RCPD :

<b>Security Issue Name</b>	<b>Security Symbol</b>	<b>Exchange Code</b>	<b>No.Shares</b>	<b>Net Change</b>
ALEAFIA HEALTH INC.	ALEF	TSXV	112900	0
AIMIA INC. CUMULATIVE RESET SERIES '3' PR	AIM.PR.C	TSX	849	9151
ALCHEMIST MINING INC.	AMS	CSE	665	0
MACKENZIE US TIPS INDEX ETF (CAD-HEDGED)	QTIP	AQL	1870	-130

Vous pourrez télécharger le relevé sous forme de fichier .xls (Excel), lequel peut s'importer dans la plupart des chiffriers électroniques ou programmes de gestion de bases de données.

Veuillez noter que le premier relevé publié au 30 novembre 2018 ne contiendra pas la variation nette du nombre d'actions vendues à découvert. Par contre, les relevés subséquents présenteront cette information.

### **Calendrier de publication et emplacement sur le site Internet**

L'OCRCVM publiera chaque RCPD sur son site Internet le quatrième jour ouvrable suivant le 15<sup>e</sup> jour et le dernier jour de chaque mois. Vous pourrez y accéder à partir de la page « [Rapport sommaire sur les ventes à découvert et relevé des positions à découvert](#) » du site.

Les utilisateurs pourront ainsi accéder, sur cette page du site Internet de l'OCRCVM, au RCPD et au Rapport sommaire sur les ventes à découvert<sup>1</sup>, qui montre la part globale des ventes à découvert dans l'activité de négociation totale visant un titre donné.

### **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul et la déclaration des positions à découvert, veuillez vous reporter aux avis suivants :

- Avis de l'OCRCVM [17-0241](#) – Avis sur les règles – Note d'orientation – RUIM – Note d'orientation concernant le calcul et la déclaration de positions à découvert (15 décembre 2017);
- Avis de l'OCRCVM [18-0062](#) – Avis sur les règles – Avis technique – RUIM – Calcul et déclaration de positions à découvert (22 mars 2018).

---

<sup>1</sup> Avis de l'OCRCVM [13-0020](#) – Avis sur les règles – Technique – Publication du premier rapport sommaire sur les ventes à découvert (21 janvier 2013)